



Inscriptions aux épreuves

Toutes les inscriptions aux épreuves se font sur extranet

Pour les Associations sportives n'ayant pas accès à extranet, des feuilles d'inscription papier seront disponibles auprès du Comité départemental de golf du Val d'Oise (En faire la demande)

Le règlement des droits de jeu se fera auprès du Comité Départemental de golf du Val d'Oise, 172 rue de Paris 95150 Taverny par chèque ou de préférence par virement bancaire .

Compétitions par équipes : L'engagement des équipes ne sera validé qu'après réception du règlement.

Compétitions individuelles : Si les Associations Sportives souhaitent prendre en charge les droits d'inscription, le règlement devra avoir été fait avant le jour de l'épreuve. Dans le cas contraire, les droits d'inscription seront réclamés individuellement à chaque participant le jour de la compétition.

Conditions de participation

Pour toutes les compétitions du Comité Départemental du Val d'Oise, que ce soient des compétitions individuelles ou par équipes, les participants devront être:

- à jour de leur licence FFG
- à jour de leur certificat médical à la date de clôture des inscriptions
- membre de l'association sportive du club du Val d'Oise qu'ils représentent

Tirages et heures de départ

La liste des inscrits sera disponible au plus tard 1 semaine avant l'épreuve

Les tirages et heures de départ seront consultables sur le site du comité départemental du Val d'Oise www.cdggolf95.com au plus tard 24h avant l'épreuve.

Distances de jeu

Les distances de jeu seront adaptées en fonction de la catégorie d'âge et du sexe conformément aux préconisations fédérales jeunes. (Cf. vadémécum fédéral)

Fiche d'urgence médicale

Pour prendre le départ, les joueurs (ses) mineur(e)s devront obligatoirement avoir remis au comité de l'épreuve la fiche d'urgence médicale 2020 dûment complétée.

Les formulaires sont disponibles sur le site du Comité départemental du Val d'Oise

Contrôle anti-dopage – Autorisation parentale

En cas de contrôle anti-dopage et si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation parentale écrite.

L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et peut donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer à une compétition pour une durée de deux ans.

Tout joueur mineur participant à une compétition départementale doit être en mesure de présenter cette autorisation dûment complétée.

Accompagnateurs

Pendant tout le déroulement des épreuves jeunes, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de clubs, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction dûment constatée entraînera, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Seules les personnes ayant accepté le rôle de « suiveur de partie » auront le droit de se tenir auprès des jeunes sans pour autant être autorisés à donner des conseils.

Cadets, chariot électrique et appareils de mesure

Pendant tout le déroulement d'une épreuve individuelle « jeunes », les cadets, les chariots électriques et les appareils de mesure de distance ne sont pas autorisés.

Sur les épreuves jeunes par équipe, seuls les joueurs inscrits sur la fiche de composition d'équipe (y compris le joueur de réserve) sont autorisés à caddeyer.

Comportement et Etiquette

Une tenue vestimentaire correcte sera exigée pour les joueurs (ses) : **pas de tee-shirt, pas de jeans, pas de jogging, pas de casquette à l'envers...** Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de ne pas laisser participer un jeune s'il estime que sa tenue ne satisfait pas à ces recommandations. Il est interdit aux joueurs de fumer, y compris la cigarette électronique (ainsi qu'à leur cadet lors des épreuves par équipes). Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

Droit à l'image

En acceptant que leurs enfants participent aux compétitions organisées par le comité Départemental de Golf du Val d'Oise, les parents acceptent par défaut le droit à l'image de leur enfant sur tous supports utilisés pour le CD95. Dans le cas contraire, les parents devront le préciser en envoyant un mail au CD95.